



**Décision CODEP-CLG-2012-062781 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 20 novembre 2012 modifiant la décision CODEP-CLG-2012-011576
relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de
l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la décision n° CODEP-CLG-2012-011576 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l'ASN ;

Décide :

Article 1

Est nommée en qualité de représentante du personnel titulaire, au titre du syndicat SPACEF – CFDT, Chantal Bardelay, en remplacement de Sophie Gleizes, membre titulaire.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 21 novembre 2012.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET